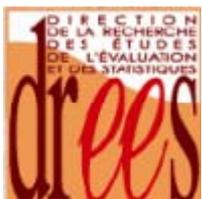




Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2005

Au cours du troisième trimestre 2005, le nombre d'allocataires effectivement payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) par les caisses d'Allocations familiales (CAF) de Métropole a augmenté de 2,0 %, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), et de 6,2 % sur douze mois. Cette évolution à la hausse, qui se poursuit dans un contexte d'amélioration du marché du travail et notamment de diminution du chômage, semble largement liée à la diminution du taux de couverture des demandeurs d'emploi par les dispositifs d'indemnisation du chômage.

Par ailleurs, en septembre 2005, le nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi [dispositif d'intéressement, contrat d'avenir ou contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)] est de 152 500, et progresse de 6,4 % sur un an : environ 6 200 d'entre eux bénéficient d'un contrat d'avenir ou d'un CI-RMA au 30 septembre 2005.



Fin septembre 2005, l'ensemble des allocataires payés au titre du RMI, en France métropolitaine, s'est accru de 2,0 % en données CVS par rapport à fin juin 2005 (tableau 1 et encadré 1). Sur un an, de fin septembre 2004 à fin septembre 2005, leur nombre a progressé de 6,2 %. La plus grande partie de ces allocataires (88 %) ne bénéficient pas d'une aide spécifique à l'emploi (intéressement, CI-RMA ou contrat d'avenir¹) ; leur nombre progresse de 1,8 % sur le trimestre, soit légèrement moins vite que celui de l'ensemble des allocataires.

Malgré une amélioration du marché du travail, le nombre d'allocataires du RMI continue de progresser

L'évolution du nombre d'allocataires du RMI est généralement liée en premier lieu à celle de la conjoncture du marché de l'emploi, qui tend à se répercuter avec un certain retard sur le nombre de personnes couvertes, ainsi qu'à l'évolution de l'indemnisation du chômage. Or, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles a connu une progression encore limitée : + 0,1 % au troisième trimestre 2005 et + 0,3 % en glissement annuel (tableau 2). La situation du chômage a cependant connu une nette amélioration depuis le mois de mai 2005.

Le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM) a, à cet égard, poursuivi sa baisse au cours du troisième trimestre 2005 (respectivement - 2,8 % pour la catégorie 1 et - 2,0 % pour les catégories 1 et 6), et il a diminué sur douze mois de respectivement 2,7 % et 1,6 %. Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés (au sein des catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi) a continué d'augmenter au troisième trimestre 2005 de 0,4 % et de 5,8 % au cours des douze derniers mois.

L'évolution du nombre d'allocataires du RMI semble donc surtout s'expliquer par celle du nombre de chômeurs non indemnisés et par la réduction du taux de couverture de l'indemnisation chômage. Ce taux est en effet passé, selon les données provisoires de l'UNEDIC, de 61,8 % fin septembre 2004 à 59,5 % fin septembre 2005 (diminution de 2,3 points sur un an et de 0,8 point sur le troisième trimestre 2005). Cette évolution globale du taux de couverture résulte à la fois de l'impact de la réforme de l'assurance chômage décidée fin 2002 et dont les effets se font sentir jusqu'au deuxième trimestre 2005², et des modifications de la structure des demandeurs d'emploi. En effet, la part des demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits a tendance à s'accroître spontanément après une période prolongée de conjoncture défavorable sur le marché du travail.

Tableau 1 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI en fin de trimestre (données CVS, Métropole, en milliers)

	Septembre 2004	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	911,5	930,0	939,8	953,5	970,9	+ 1,8	+ 6,5
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 042,8	1 062,5	1 065,9	1 085,0	1 107,0	+ 2,0	+ 6,2

Source : CNAF - DSER.

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole, en milliers)

	Septembre 2004	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles (1)	15 404,7	15 410,2	15 422,3	15 443,3	15 451,8	+ 0,1	+ 0,3
DEFM de catégorie 1	2 445,0	2 437,4	2 487,8	2 448,9	2 379,8	- 2,8	- 2,7
DEFM de catégories 1+6	2 913,0	2 908,3	2 939,1	2 924,7	2 867,2	- 2,0	- 1,6
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 617,2	1 672,3	1 684,4	1 705,0	1 711,4	+ 0,4	+ 5,8
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1)	61,8%	60,8%	60,8%	60,3%	59,5%	- 0,8 point	- 2,3 points

Source : INSEE-DARES, UNEDIC, (1) données provisoires, (2) au sein des catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Septembre 2004	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	1 040,1	1 074,4	1 090,1	1 097,5	1 098,4	+ 5,6
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant soit d'une mesure d'intéressement, soit d'un RMA, soit d'un contrat d'avenir	142,0	141,1	138,9	142,2	145,5	+ 2,5
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 182,1	1 215,6	1 228,9	1 239,7	1 243,9	+ 5,2

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : La description des sources utilisées figure à l'encadré 1.

Tableau 4 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Septembre 2004	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure d'intéressement :	143,7	142,9	141,7	144,6	146,7	+ 2,1
• non CES	116,8	117,4	114,5	116,5	125,0	+ 7,0
• CES	26,9	25,6	27,2	28,1	21,7	- 19,4
Allocataires du RMI bénéficiant d'un RMA	0,3	1,0	1,6	2,4	3,0	NS
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	-	-	-	0,5	3,2	-
Ensemble des allocataires ayant un droit ouvert au RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi (1)	143,4	143,3	142,7	146,9	152,5	+ 6,4
Dont allocataires payés au titre du RMI (2)	142,0	141,1	138,9	142,2	145,5	+ 2,5

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : (1) Mesures spécifiques aux personnes ayant un droit ouvert au RMI : mesures d'intéressement classique pour la reprise d'un emploi et contrats aidés (CI-RMA et contrat d'avenir) proposés aux personnes bénéficiant des trois minima sociaux RMI, API, ASS. Un même allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures : cette ligne est donc légèrement inférieure à la somme des lignes précédentes.

(2) Parmi les allocataires ayant un droit ouvert au RMI qui bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, certains perçoivent l'allocation RMI (allocataires payés au titre du RMI) et d'autres pas : c'est notamment le cas de la majorité des bénéficiaires du CI-RMA ou du contrat d'avenir, car l'aide forfaitaire départementale ou communale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI qui peut alors devenir nulle.

Encadré 1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2004).

Les données relatives aux allocataires proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. Les bénéficiaires du RMA sont dénombrés de manière exhaustive dans ces fichiers à partir de juin 2005 et ceux du contrat d'avenir en septembre.

Les dépenses proviennent de données comptables de la CNAF et sont exprimées en droits constatés. Elles ne comprennent pas la prime exceptionnelle versée depuis 1998 en fin d'année. Les douze balances comptables mensuelles sont complétées *a posteriori* par une balance supplémentaire correspondant aux régularisations comptables relatives à l'année écoulée. Afin de lisser la série, on répartit cette treizième balance uniformément sur les douze mois de l'année.

Le nombre d'ouvertures de droit donnant lieu au paiement du RMI reste élevé au troisième trimestre 2005

La hausse du nombre d'allocataires observée au troisième trimestre 2005 résulte notamment d'un nombre toujours élevé d'ouvertures de droit. On entend par nombre d'ouvertures de droit celui des allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Au troisième trimestre 2005, le nombre d'ouvertures de droit au RMI se situe toujours à un niveau relativement élevé (graphique 1).

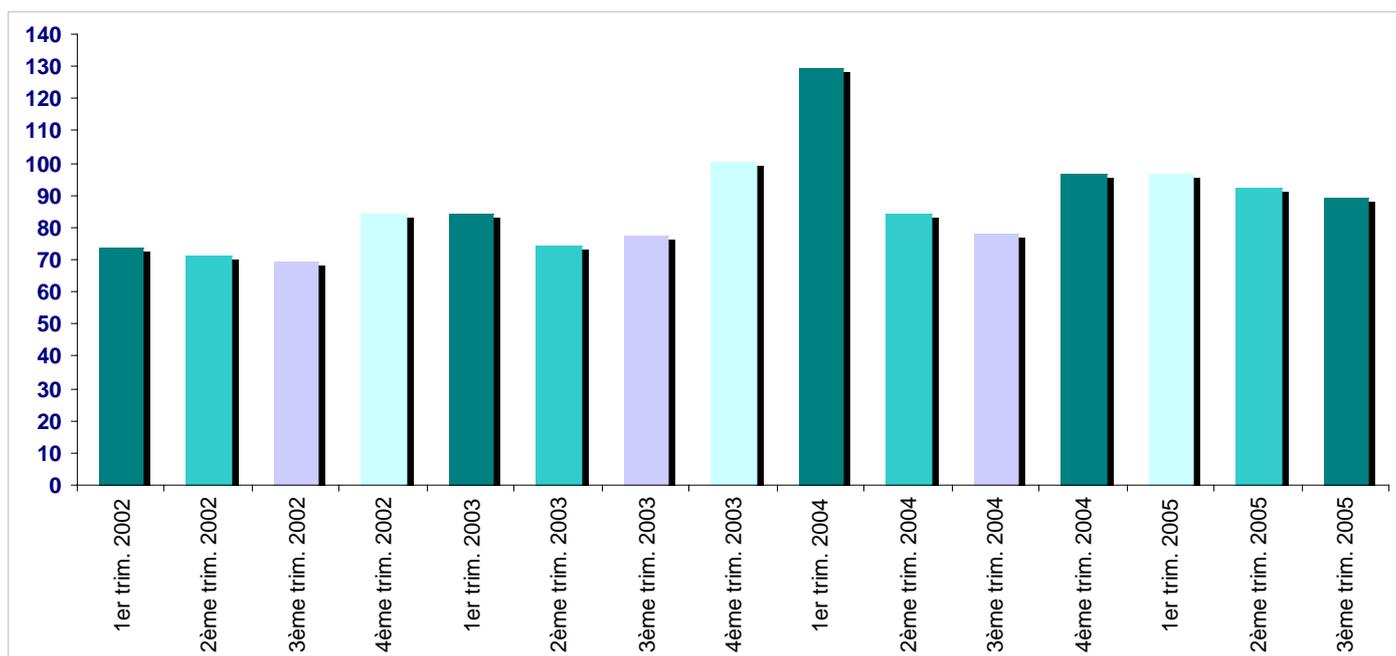
Les allocataires du RMI bénéficiant d'une aide à l'emploi : intéressement à la reprise d'activité, contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou contrat d'avenir

En données brutes, fin septembre 2005, 1,24 million d'allocataires ont été effectivement payés par les CAF au titre du RMI en Métropole et dans les DOM (tableau 3). Les versements effectués au troisième trimestre 2005 au titre du RMI s'établissent par ailleurs à 1,4 milliard d'euros, soit une augmentation de 7,1 % par rapport au troisième trimestre 2004. Parmi les allocataires payés au titre du RMI, 145 500 bénéficient d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi (intéressement, CI-RMA ou contrat d'avenir³), en progression de 2,5 % sur un an, les autres allocataires (1,10 million) ne bénéficiant pas de ce type de mesures. L'accès des allocataires du RMI aux mesures d'aide à l'emploi ne s'accompagne toutefois pas nécessairement d'une poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant qui percevait le RMI et embauchée en contrat d'avenir garde un « droit ouvert au RMI » mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI ». Ainsi, si l'on tient compte également des allocataires avec un droit ouvert au RMI, bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi mais sans recevoir de paiement au titre du RMI, ce sont au total 152 500 allocataires qui, au 30 septembre 2005, avaient un droit ouvert au RMI et qui bénéficiaient des mesures spécifiques d'aide à l'emploi (tableau 4).

Ce nombre augmente de 6,4 % sur un an. Cette augmentation s'explique notamment par la poursuite de la montée en charge du CI-RMA et du contrat d'avenir, même si la principale mesure reste, en la matière, l'intéressement.

Ainsi, fin septembre 2005, environ 3 000 allocataires bénéficient d'un CI-RMA et 3 200 d'un contrat d'avenir (contre respectivement 2 400 et 500 trois mois auparavant).

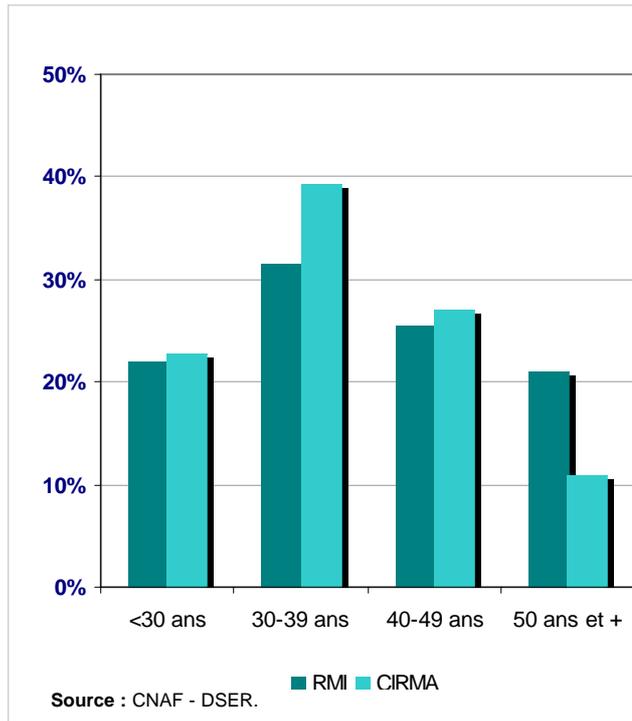
Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



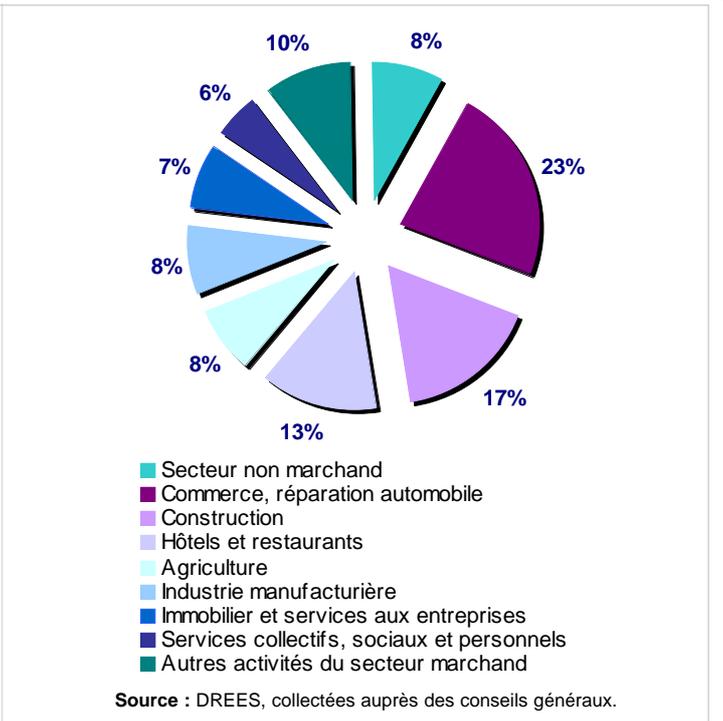
Source : CNAF-DSER.

Note : Les données du troisième trimestre de 2005 sont provisoires.

Graphique 2 - Répartition par tranche d'âge des allocataires du RMI et des bénéficiaires du CI-RMA (données brutes, Métropole et DOM, au 30 juin 2005)



Graphique 3 - Répartition des contrats CI-RMA signés au titre du RMI selon le secteur d'activité (données brutes, Métropole et DOM, à fin septembre 2005)



Parallèlement, le nombre des allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement dans le cadre d'un contrat emploi solidarité (CES) décroît de 19,4 % sur un an (le CES est progressivement remplacé par la mise en œuvre d'autres dispositifs d'aide à l'emploi non marchand), alors que le nombre d'allocataires en intéressement hors CES s'accroît quant à lui de 7 %.

Les allocataires du RMI ayant signé un CI-RMA sont majoritairement âgés de moins de 40 ans et travaillent plus particulièrement dans le commerce, la construction et l'hôtellerie-restauration

Les données détaillées relatives aux allocataires du RMI embauchés dans le cadre d'un contrat d'avenir ne sont pas encore disponibles. On dispose par contre de premiers éléments relatifs au profil des allocataires du RMI ayant signé un CI-RMA. Leur situation familiale est proche de celle de l'ensemble des allocataires payés au titre du RMI : près de 60 % sont des personnes seules sans enfant, un quart des personnes seules avec enfant(s) et un peu plus de 15 % vivent en couple, avec ou sans enfant.

Notes

- (1) Le contrat d'avenir et le CI-RMA sont des contrats aidés ciblés sur les allocataires de minima sociaux, respectivement dans le secteur non marchand et dans le secteur marchand. Cf. Cazain et al. (2005).
- (2) Cf. Cazain et al. (2005).
- (3) Les caractéristiques de ces contrats sont présentées dans l'encadré 2 du numéro de septembre 2005 : *Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2005*.

Pour en savoir plus

- Avenel M. et Nabos C., *Les allocataires de minima sociaux en 2004*, **Etudes et Résultats**, 2005, n° 447.
- Azizi K. et Gilles C., *L'évolution du RMI en 2003 : une analyse économétrique*, **Etudes et Résultats**, 2004, n° 333.
- Bureau « lutte contre l'exclusion », en collaboration avec Julienne K., *Les allocataires de minima sociaux en 2003*, **Etudes et Résultats**, 2004, n° 354.
- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E. : *Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2005*, **L'e-ssentiel**, 2005, n° 41, et **Etudes et Résultats**, 2005, n° 425.
- Lorgnet J.-P., Mahieu R., Nicolas M. et Thibault F., *RMI : ancienneté dans le dispositif et cumul avec une activité rémunérée*, **L'e-ssentiel**, 2004, n° 21.
- *Mise en oeuvre du contrat d'avenir et du CI-RMA*, **Cahier joint**, n° 8617, **Liaisons sociales 2005**, n° 14442.

Les allocataires du CI-RMA se distinguent plus en termes d'âge : 11 % sont âgés de 50 ans ou plus, contre 21 % des allocataires du RMI. Les personnes de 30 à 39 ans y comptent pour près de 40 % contre 32 % au sein des allocataires du RMI (graphique 2). Par ailleurs, selon des données recueillies par la DREES auprès des Conseils généraux, parmi les contrats CI-RMA en cours de validité fin septembre au titre du RMI, 92 % avaient été signés avec un employeur du secteur marchand (graphique 3), et notamment avec des employeurs du commerce, de la construction et de l'hôtellerie restauration, qui représentent près de 60 % des contrats signés dans ce secteur. Les autres contrats avaient été signés avant le recentrage du dispositif sur le secteur marchand, suite à la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (les principaux employeurs du secteur non marchand étant les associations et les communes).

Marie Hennion et Emmanuelle Nauze-Fichet ■
 Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
 Ministère de la Santé et de la protection sociale - DREES
Sophie Cazain, Stéphane Donné ■
 Pôle Statistiques de prestations et d'action sociale - CNAF

Directeur de la Publication
 Philippe Georges
Directrice de la rédaction
 Héléne Paris
Directeur-adjoint de la rédaction
 Julien Damon
Rédactrice en chef et abonnements
 Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
 Patricia Christmann
Maquettiste - mise en page
 Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
 Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
 75685 Paris Cedex 14
 Tél. : 01 45 65 52 52
 N° ISSN : 1638 - 1769